MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

POINT FOCAL UNESCO

N°0213 /MEFCPEE/DIRCAB/PFU.

RépubliqueCentrafricaine
Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 04 MARS 2019

RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT- FLORIS INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO EN PERIL

(République Centrafricaine) (N° 475)

Mars 2019

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) :

PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS
(République Centrafricaine) (N°475)

1. Résumé analytique du rapport

Le présent rapport décrit l'état de la conservation du Parc National MANOVO-GOUNDA St Floris (PNMGSF), (République Centrafricaine) (N° 475). Il constitue la réponse de la République Centrafricaine à la (Décision : Décision 42 COM 7A.45)du Comité du patrimoine mondial, laquelle décision s'inscrit dans l'esprit des décisions antérieures suivantes : (Décision : 38 COM 7A.34), (Décision : 39 COM 7A.1) et (Décision 40 COM7A.34) auxquelles quelques éléments de réponses ont déjà été fournis.

Depuis la notification de la (Décision : 42 COM 7A.45), deux projets sont en cours de réalisation :

- Un Accord de Partenariat Public et Privé signé le 21 décembre 2018, entre le gouvernement et la Wildlife Conservation Society (« WCS ») pour la gestion du Complexe des Aires Protégées du Nord-Est et son Paysage Fonctionnel (CAP-PF-Nord-Est) :

  L'exécution en cours d'une subvention du programme ECOFAC VI d'un montant de 9, 000,000 EU dans le cadre de 11e FED programme indicatif régional et un financement du WCS pour la transhumance autour et dans le bien ;

- Signature d'un accord de partenariat entre la CBLT et L'UNESCO en mai 2017 pour la mise en œuvre du projet BIOPALT« Appliquer le modèle des Réserves de Biosphère Transfrontalières et des sites du Patrimoine Mondial pour promouvoir la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable de ses ressources naturelles ».

Notons que quelques problèmes de conservation existent encore partiellement dans la zone dont les principaux sont la porosité des frontières et la transhumance transfrontalière. A l'instant, aucune restauration potentielle importante, ni des grandes constructions existent à l'intérieur du bien. En dépit des efforts consenti par le pays, il serait prématuré d'envisager un retrait du PNMGSF sur la liste du patrimoine mondial avant la mise en œuvre jusqu'à terme des mesures correctives prévues.

Mesures correctives pour le Parc national de Manovo-Gounda Saint Floris

a) La structuration de la gestion du parc, vers une organisation simple et efficace dédiée spécifiquement au bien.

Un Accord de Partenariat Public et Privé signé le 21 décembre 2018, entre le gouvernement et la Wildlife Conservation Society (« WCS ») pour la gestion du Complexe des Aires Protégées du Nord-Est et son Paysage Fonctionnel (CAP-PF-Nord-Est) :

i. la gestion opérationnelle du CAP-PF-Nord-Est sera mise en place progressivement telle que décrite dans l'Accord. Les programmes de gestion déployés par WCS se concentreront d'abord sur les trois zones principales à savoir :

- Le Parc National Manovo Gounda Saint Floris ;
- Le Parc National Bamngui-Bangoran, la Réserve Intégrale Vassoko-Bollo, la Réserve de Faune de Koukourou-Bamingui et ;
- Les Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) autour desdits parcs.

ii. L'exécution en cours d'une subvention du programme ECOFAC VI d'un montant de 9, 000.000 EU dans le cadre de 11e FED programme indicatif régional et un financement du WCS pour la transhumance autour et dans le bien ;

iii. Signature d'un accord de partenariat entre la CBLT et L'UNESCO et la CBLT en mai 2017 pour la mise en œuvre du projet BIOPALT« Appliquer le modèle des Réserves de Biosphère Transfrontalières et des sites du Patrimoine Mondial pour promouvoir la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable de ses ressources naturelles »

b) Le renforcement du personnel d'encadrement pour assurer les principales missions de gestion (planification, surveillance, suivi écologique, administration, logistique).

La mise en place par la WCS d'un plan opérationnel portant sur:

- la planification. Les deux parcs nationaux du Nord-est RCA dont le PNMGSF seront dotés d'un plan d'aménagent et de gestion de même que d'un plan d'affaire – Le paysage fonctionnel du PNMGSF est couvert par un processus d'élaboration d'un Schéma directeur d'aménagement du territoire – Un Plan d'Utilisation des Terres (PDT-L/PUT) sera développé pour les Territoires de Développement Endogène (TeDED) :

- Une Structure de gestion administrative et technique en vue de la gestion du Complexe des aires protégées du Nord-est et son paysage périphérique (CAP-PF Nord-est) incluant le PNMGSF est en train d'être mise en place. Elle comprend un conseil d'administration, un comité local de concertation et une Direction du CAP-PF ;

- la surveillance. Le personnel, les équipements et les mécanismes en place seront complétés (moyen aériens, salle de contrôle des opérations, stratégie LAB, etc.) – Une noyau dur de conservation sera mis en place dans le PNMGSF et étendu

progressivement – Pistes de surveillance ouvertes et entretenues – Réseau de renseignement mis en place - Base de données de suivi des efforts de conservation miss en place ;

- le suivi écologique. Un Système de bien monitoring sera mis en place ;

- la logistique, les relations publiques et les renseignements…

c) L'augmentation du nombre et la formation du personnel d'exécution, essentiellement dédié à la surveillance au cours de cette période transitoire, renforcé u départ par un appui des forces armées.

Les efforts de gestion d'urgence impliquant la mobilisation et la formation d'un effectif requis du personnel d'exécution, seront initialement mis sur le bloc prioritaire sud-ouest du parc (noyau dure de conservation). Ce personnel sera qui sera doté de moyens de déplacement seront également déployés pour la surveillance et les interventions rapides sur l'ensemble du parc, sur les axes spécifiques et dans la zone périphérique. Le Ministère de la Défense a proposé qu'il soit très rapidement adopté avec le WCS. un cadre de collaboration formelle pour le Parc National Manovo-Gounda Saint Floris.

d) Le zonage fonctionnel du parc avec une zone prioritaire d'intervention pour conserver au mieux les éléments déterminants de la valeur universelle exceptionnelle du parc (écosystème et faune).

i. Développement et mise ouvre des programmes de gestion des aires protégées de CAP-PF-Nord-Est de manière progressive en tant pierre angulaire pour la stabilisation, la sécurité (population locale et faune) et l'amélioration de l'état de conservation ;

ii. Développement des plans de micro-zonage, contrôle et gestion de l'accès du Parc National Manovo Gounda Saint-Floris ;

iii. Développement et mise en œuvre des programmes complets de sécurisation de la faune par un dispositif performant d'application de la loi, incluant l'élaboration et exécution des plans d'aménagement de gestion « PAGs » comprenant les documents cadre De gestion et planification des aires protégées du CAP-PF-Nord-Est ;

iv. Elaboration et exécution des plans d'affaires (quinquennaux) le « PAQ », autrement dit la planification technique et financière en vue d'assurer la gestion du CAP-PF-Nord-Est ;

v. Création potentielle d'un sanctuaire pour la sécurité des girafes hautement menacées (et autres espèces en danger) ;

vi. Renforcement de la diversité biologique autrement dit la réintroduction des espèces indigènes quand cela se justifie et après que le bien ait été sécurisé ;

vii. Conception, élaboration et mise œuvre d'un schéma d'aménagement du territoire(SDAT) pour les zones d'intérêts cynégétiques et les autres zones adjacentes du CAP-PF-Nord-Est (incluant la gestion participative de

l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles, la gestion de la transhumance, le zonage, un plan de réseau routier, etc..) ;

viii. Développement du processus de conservation communautaire autour du bien ;

ix. Mise en place d'un système de gestion de la transhumance à l'échelle du paysage et du pastoralisme local incluant les mécanismes de zonage, corridor et partenariat ;

x. Suivi de bonne gestion des ressources naturelles (minières, pétrolières etc…) dans la zone en vue de minimiser leurs impacts et d'assurer une gestion durable et transparente des ressources naturelles.

Un plan d'action ciblé sur la restauration de la sécurité, et de la tranquillité dans cette zone prioritaire.

i. Un Plan d'action inter-agence mettant en synergie les forces de conservations, les militaires (FACA), la MIMUSCA, les forces de sécurité intérieur, les autorités et les communautés locales sera adopté et mise en œuvre pour identifier et adresser les menaces (locales, nationales, et transfrontalières). Le but est de pouvoir, créer des ilots de sécurité et de bonne gouvernance et de ce fait, contribuer progressivement à stabiliser la zone ;

ii. L'atténuation des conflits autour du bien par le biais de la conservation et la gestion des ressources naturelles en partenariat avec les autorités locales et les communautés ;

iii. La coordination de l'engagement transfrontalier avec le Tchad, le Cameroun et les deux Soudans sur les éleveurs nomades, la sécurité, et les principales menaces de braconnage :

iv. Le développement de partenariats inter-institutions pour la conservation et la sécurité (avec le gouvernement, l'ONU, les communautés et d'autres partenaires).

e) **Un budget prévisionnel adapté à ces priorités, limité au nécessaire pour engager dès cette phase une réflexion sur la durabilité de la gestion.**

Le budget et les financements du CAP-PF-Nord-Est et de ses zones adjacentes seront mobilisés et exécutés la WCS en tant que mandataire. Un mécanisme pour la mobilisation des financements en vue de la sécurisation à long terme du patrimoine est en cours.

f) **Un plan de sortie de crise à engager en parallèle, par la concertation, avec les différents protagonistes, en particulier venant du Tchad et du Soudan.**

i. Une stratégie transfrontalière de gestion des menaces est en cours de développement dans le cadre de l'Accord Tripartie de lutte contre le braconnage transfrontalier qui associe le Cameroun, la RCA et le Tchad mais également dans le cadre des initiatives de gestion du pastoralisme dans la région ;

ii. Financement mise à contribution par les partenaires techniques au développement dont l'Union Européenne(ECOFAC6) au bénéfice des aires protégées du Tchad et celles de la RCA ;

iii. Développement et mise en œuvre d'une stratégie LAB au niveau des deux complexes pays ;

iv. Processus en cours de la création des réserves de biosphères transfrontalières entre le Tchad et la RCA avec comme : le CAP-PF-Nord-Est segment centrafricain et le Parc National Zakouma segment tchadien

2' Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

Le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives découle du chronogramme d'exécution des projets susvisés. Toutefois, certaines activités sont saisonnières en raison des contraintes climatiques.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les l'Etat (s) partie (s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- La porosité des frontières ;
- La transhumance transfrontalière ;
- L'exploitation minière artisanale ;
- L'insécurité.

3. **Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction (s) potentiel (s) qui pourrai (ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrai avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.**

Non applicable pour le moment.

4. **Accès public au rapport sur l'état de conservation**
La République Centrafricaine autorise la publication de ce rapport.

Le Directeur de Cabinet

MINISTERE DES EAUX FORETS CHASSE PECHE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ECOLOGIE
DIRECTEUR DE CABINET

Yves YALIBANDA